



La lettre municipale

Commune de BURLATS

N° 10 - Avril - Mai - Juin 2023

LA MAIRIE A VOTRE SERVICE

Secrétariat : 05 63 35 07 83

Jours et heures d'ouverture au public

Du Lundi au Vendredi	8 h 30 -12 h 30	13 h 30 -17 h 30
----------------------	-----------------	------------------

Assistante sociale :

Uniquement sur rendez-vous au 05 63 73 02 11
de 9h30 à 11h30 et de 14h à 16h30

Site internet : <https://burlats.com/>

Départ en retraite du Docteur Albert HOUNOU



Diplômé de la faculté de médecine de Bordeaux, le Docteur HOUNOU a commencé à exercer en 1997. Il s'est installé aux Salvages en août 2004.

Depuis près de 20 ans, dans notre commune et ses alentours, il a exercé son métier avec passion et dévouement.

Bénois d'origine, il n'a pas oublié ses racines et a créé en octobre 2002 avec Patrick ETIEN, l'association à but humanitaire HORIZON PHARMA BENIN afin d'agir sur le terrain et d'aider ces populations déshéritées.

Il est depuis 2006 président de l'association ORPHELIDO, association qui apporte une aide alimentaire sociale et scolaire aux orphelins de Dogbo (Bénin). Un orphelinat a été construit à cet effet.

Une fierté pour le médecin et son association : « Partis de rien, nous sommes aujourd'hui fiers d'avoir un orphelinat où les enfants sont soignés, nourris, éduqués, instruits et peuvent espérer un avenir meilleur. »

Le docteur HOUNOU cessera son activité de médecin le 1^{er} octobre 2023 et sera remplacé par le **docteur Xavier POYER** qui exerçait jusque- là à Lacrouzette.

Nous souhaitons au Dr HOUNOU une belle retraite entouré de ses proches et nous ne doutons pas qu'elle sera cependant toujours active au service des autres !

LE MOT DU MAIRE



L'été est déjà là et avec lui son cortège de festivités et d'animations traditionnelles dans notre commune : vide greniers, expositions, conférences, marché des gourmets, concerts, fête médiévale...un programme toujours plus riche et plus varié.

Vous avez pu prendre connaissance grâce au flyer distribué dans vos boîtes aux lettres.

Qu'elles soient associatives ou municipales, toutes ces manifestations ont pour objectif de vous distraire, de vous cultiver mais aussi d'entretenir les liens sociaux bref de passer de bons moments de détente et de convivialité durant la période estivale.

Fidèle à sa politique en faveur du pouvoir d'achat, la municipalité l'applique également dans le domaine culturel et festif. De nombreuses animations sont gratuites et si ce n'est pas le cas, les tarifs restent modérés.

Ainsi, cette année, la place de concert du Festival d'autan qui aura lieu le 22 juillet sera proposée à demi-tarif pour les habitants de la commune **uniquement**.

Burlats bouge et il y en a pour tous les goûts !

Parce que l'époque ne permet pas toujours de prendre la vie avec légèreté, alors je vous invite à profiter de cet été pour sortir, bouger, se rencontrer... !

Je vous souhaite un bel été à Burlats !

Serge SERIEYS

ÎLE DE BURLATS

De nouvelles tables de pique-nique en granit installées sur l'île de Burlats

Dès l'arrivée des beaux jours, le site rafraîchissant de l'île, baigné par l'Agout, est très prisé par les promeneurs qui viennent y passer une journée de détente et de repos à l'ombre des grands arbres.



A cette occasion, le déjeuner de midi en plein air est toujours sympathique et apprécié des petits comme des grands.

C'est pourquoi, pour améliorer l'accueil de nos visiteurs, 3 tables en bois vétustes ont été remplacées par de belles tables en granit du Sidobre où l'on aura plaisir à pique-niquer.

L'installation a été confiée aux agents des services techniques municipaux.

Rappelons que l'espace est équipé de poubelles et l'on compte sur le civisme de chacun pour les utiliser.



AUX SALVAGES

Travaux de Voirie

Ils ont été réalisés par la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux à la demande de la Mairie de Burlats.

Chemin de l'Ort



Rue de la Cote Vieille

FOYER COMMUNAL

Le 1^{er} étage du foyer municipal a été réaménagé.

Une porte de séparation a été installée en haut de l'escalier pour isoler les 2 parties du local et des réaménagements intérieurs ont été réalisés pour permettre aux couturières des Aînés d'Adélaïde d'exercer leurs activités dans de meilleures conditions.



QUAI ADELAIDE

Un parking à vélo installé sur le quai Adélaïde

Ayant constaté que de nombreux cyclistes faisaient étape à Burlats, un dispositif de stationnement adapté a été prévu.

Des arceaux à vélo ont été mis en place sur le quai Adélaïde pour faciliter le parking des 2 roues et permettre à leurs propriétaires de visiter le village ou de prendre une pause en toute sérénité !



Sonorisation du village de Burlats

Lors du bilan de la fête médiévale, l'idée d'une sonorisation du bourg avait été évoquée.

Durant la manifestation, elle permettrait d'informer le public sur le lieu et les horaires des différentes activités, de passer des messages, de diffuser de la musique....

La municipalité a donc inscrit au budget 2023 les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération. Trois haut-parleurs équiperont désormais le bâtiment du Foyer, deux côté Quai Adélaïde et un côté Place Trencavel. La pose du matériel s'est effectuée en régie avec l'aide avisée, mais néanmoins bénévole d'André Barbara, habitant de Pioch d'Aussac, spécialiste en la matière..

Cette sonorisation pourra être utilisée lors des diverses festivités et animations dans le village.



Côté quai Adélaïde



Côté entrée du foyer



Au cimetière de Burlats, les travaux de revêtement des allées principales sont terminés

Pour rappel, la municipalité a lancé un programme pluri annuel de réfection des allées des cimetières de la commune avec 2 objectifs principaux :

- ◆ améliorer la circulation des personnes à mobilité réduite
- ◆ faciliter l'entretien des lieux.

En effet, depuis le 1^{er} juillet 2022, l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires s'est généralisée à tous les espaces publics.

Après celui de Lafontasse, c'est donc le cimetière de Burlats qui a bénéficié cette année d'un nouvel aménagement.



UN FLEURISSEMENT RAISONNÉ ET RAISONNABLE POUR CET ÉTÉ !

La sécheresse a changé la donne. L'été dernier, à cause des restrictions d'eau, les fleurs n'ont pas pu être suffisamment arrosées et ont dépéri. Tirant les leçons de ce changement climatique déjà perceptible, la municipalité opte désormais pour un fleurissement raisonné en réduisant les plantations et en les choisissant peu gourmandes en eau. L'objectif des années à venir : préserver les ressources naturelles en eau tout en continuant à embellir et fleurir la ville.

Emilie Seger, conseillère municipale chargée du fleurissement explique : "Nous allons privilégier un fleurissement de pied de mur, avec beaucoup de vivaces, au détriment des jardinières, parce que c'est plus durable et ça demande moins d'eau. Les jardinières nécessitent un arrosage tous les deux jours environ, quand les plantes vivaces n'en demandent quasiment jamais.

Difficile, de plus, de demander aux habitants de ne pas remplir les piscines ou arroser les pelouses si les employés municipaux arrosent les fleurs trois fois par semaine.

Des adaptations ont déjà été faites : "La palette végétale a été adaptée, on ne plante plus ce qu'on plantait il y a quelques années", indique-t-elle. Elle évoque également les techniques naturelles et respectueuses de l'environnement, déjà utilisées par les jardiniers à Burlats dont le paillage. « Il s'agit d'un procédé simple qui consiste à recouvrir le sol avec des matériaux d'origine végétale ou minérale, afin de limiter l'évaporation et la pousse des mauvaises herbes. »

En résumé, l'objectif, est de s'adapter pour avoir demain un fleurissement moins consommateur d'eau, ajoute-t-elle. C'est une difficulté pour une ville qui vient d'obtenir sa 2ème fleur, mais il faut faire des efforts et avoir une attitude responsable. Les mentalités doivent évoluer. Les espaces verts de demain seront moins façonnés par la main de l'homme qui doit rendre toute sa place à la nature et à la biodiversité.

Dans ce but, un plan de gestion différenciée des espaces verts est en cours d'élaboration. Il s'agit d'adapter les interventions aux différents secteurs de la commune selon leur situation, leur dimension, leur image, leur intérêt écologique, leur usage ainsi que l'attente sociale qu'ils suscitent. Il sera présenté et expliqué à la population lorsqu'il sera opérationnel.

Rue des Remparts



Devant la Mairie

**Jachère du
Lac du Lézer**



Lors d'une tournée sur le terrain, il a été constaté que divers travaux (clôture, abri bois, piscine, terrasses, etc...) ont été réalisés sans aucune autorisation d'urbanisme.

Si telle est votre situation et que vous ne saviez pas qu'il était nécessaire de demander une autorisation, pas de panique.

Une éventuelle régularisation est envisageable, à condition de respecter le règlement du PLUI.

Extension de votre maison, réalisation d'une clôture, pose de fenêtre de toit ou encore ravalement de façade, etc... tous ces travaux ne nécessitent pas les mêmes formalités. Il est important de bien s'informer auprès de la mairie.

Le schéma explicatif ci-contre détaille les divers travaux ainsi que les imprimés correspondants. Pour toute interrogation, le service urbanisme de la mairie se tient à votre disposition.

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT
Tuiles (réfection de toiture) : DP
Auvent, préau
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC
Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation
• < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
• < 20 m² : DP

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :
DP

FAÇADE, RAVALEMENT : DP

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES : DP

PISCINE
• < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
• < 100 m² ouverte : DP
• < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : DP
• > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : PC

PORTAIL
DP

CABANE BOIS OU BÉTON
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :
• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
• Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².
Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

DP : Déclaration Préalable
PC : Permis de Construire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)
• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
• Surélévée et/ou avec fondations profondes < 5 m² : aucune formalité
• Surélévée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : DP
• Surélévée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : PC

GARAGE
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC
• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE
DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES
• < 5 m² : aucune formalité
• < 40 m² : DP
• > 40 m² : PC

INCENDIE

Ayons les bons réflexes pour éviter les départs de feu

9 feux de forêt sur 10 sont d'origine humaine et pourraient être évités en adoptant les bons réflexes :

Vous êtes fumeur ? Le bon réflexe, c'est de jeter vos mégots dans un cendrier. En forêt, il est interdit de fumer.

Vous organisez un barbecue ? Le bon réflexe, c'est d'être chez soi ou dans un espace aménagé pour cet usage, sur une terrasse, loin de l'herbe et des broussailles qui peuvent flamber.

Vous bricolez en plein air ? Le bon réflexe, c'est de travailler loin des espaces sensibles, de les protéger des étincelles et d'avoir un extincteur à portée de main. Pensez également à entretenir et débroussailler votre jardin tout au long de l'année.

Vous stockez du bois ou des bouteilles de gaz chez vous ? Le bon réflexe, c'est de les éloigner de votre habitation et de les stocker dans un abri fermé.

Le risque de départ de feu est encore plus important ces dernières semaines, alors que plusieurs départements sont en état de sécheresse.

En cas d'incendie, j'appelle le 18, le 112 ou le 114 (pour les personnes sourdes ou malentendantes) et je reste à l'abri dans une habitation.

Plus d'informations : feux-foret.gouv.fr

FEUX DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION

AVOIS LES BONS RÉFLEXES POUR PRÉVENIR LES DÉPARTS DE FEUX...

- Organiser les barbecues loin de la végétation qui peut s'enflammer
- Jeter les mégots dans un cendrier et non au sol ou par la fenêtre de la voiture
- Réaliser ces travaux loin de la végétation et prévoir un extincteur à portée de main
- Stockez les meubles et produits inflammables (bois, bouteilles de gaz) dans un abri fermé, éloigné de l'habitation

... ET SE PROTÉGER DES FEUX

- Donner l'alerte en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes) et tenter de localiser le feu avec précision
- S'abriter dans un bâtiment. La voiture n'est pas un endroit sûr car facilement inflammable
- Rester informé de la situation et écouter les consignes des secours et/ou de la mairie

Chaque geste compte

feux-foret.gouv.fr

FÊTE MÉDIÉVALE

Réunion de préparation

Appel à bénévoles



Réunis le 5 juin au soir, dans la salle du foyer, à l'invitation de la municipalité, une quarantaine de participants, troupes, commerçants, associations ont découvert le programme de la 6^{ème} fête médiévale de Burlats.

Désormais organisée sur le week-end, cette manifestation s'est enrichie le samedi d'une conférence « la croisade des Albigeois et le Catharisme », d'une exposition photo « artisans du patrimoine » ainsi que d'un spectacle grandiose de fauconnerie et d'un stand de découverte de ces rapaces.

La fête du dimanche reste sur le même schéma que les années précédentes avec défilé en costumes, saynètes, danses et chants médiévaux, campement et activités variées sur l'île tout au long de la journée. Le banquet du soir animé par un spectacle de feu clôturera les festivités.

La réunion était l'occasion d'un appel à bénévoles pour prêter main forte aux élus et associations déjà impliqués.

Toutes les volontés sont les bienvenues car le travail ne manque pas, notamment pour la préparation et le service du repas du soir. De cet engagement dépend la réussite de la fête.



Si vous êtes disponible et que vous souhaitez aider lors de ces 2 journées, merci de vous inscrire auprès du secrétariat de la mairie !

Burlats (Tarn)

6ème fête Médiévale

Adélaïde et ses Troubadours

Samedi 26 et Dimanche 27 Août 2023

Organisée par la municipalité et les associations de la commune

Samedi 26 à partir de 14h30

- Conférence sur le Catharisme
- Exposition sur les métiers d'autrefois
- Spectacle de Fauconnerie
- Jeux pour les enfants
- Marché des Gourmets
- Danses et chants médiévaux

Dimanche 27 à partir de 10 h

- Village médiéval avec de nombreuses animations
- Saltimbanques
- Retraite aux flambeaux

Banquet du dimanche soir
sur réservation au : 05.63.35.07.83

Burlats

Samedi 26 et dimanche 27 Août

Exposition photo « DeMain en mains « Artisans du Patrimoine » dans la salle d'honneur de la collégiale en partenariat avec le Conseil départemental du Tarn

Samedi 26 Août

Dès 10 H : présentation des oiseaux au public - Par la fauconnerie MARCHE
Animation pédagogique de présentation de rapaces
Cœur du Village de Burlats - Pavillon Adélaïde. Manifestation gratuite

14h30 et 16h30 : spectacle de fauconnerie

17h30 : conférence « la croisade contre les albigeois et le catharisme »
salle de l'Orangerie

19h : marché des gourmets animé par des danses médiévales

Dimanche 27 Août

10h : ouverture au public du marché médiéval et des campements

11h : défilé (départ devant l'église St Pierre) et **saynètes** cour de la collégiale :
Les Trencavel : La montée en puissance / les moyens du pouvoir / La brillante cour vicomtale.

12h : restauration possible sur place

13h30 : début des animations : troupes de cavaliers et archers d'Historia Tolosana, des Seigneurs d'Hautpoul et de la Maisnie des loups de l'Arn : calligraphie, enluminure, forge, maréchalerie, jeux équestres, archerie, atelier armement, frappe de monnaie, démonstration de fabrication de côte de maille etc...
- Animation pour les enfants avec Adélaïde
- Fabrication de couteaux par un artisan coutelier
- Jeux en bois pour les grands et les petits
- déambulations musicales durant l'après-midi avec la troupe « les crinières d'Evol » (14h - 16h- 18h)

16h30 : saynètes des enfants : À Burlats, Raimond Roger, fils de Roger II de Trencavel, attroupe les jeunes nobles de la vicomté d'Albi - Cour de la collégiale.

19h : apéritif médiéval offert par la municipalité

20h : banquet médiéval animé « spectacle de feu »
Inscription obligatoire et paiement mairie de Burlats - 20€ adultes / 10€ enfants de moins de 10 ans (à compter du 1er juillet)

21 h : danses médiévales

22h : retraite aux flambeaux sur les pas d'Adélaïde dans les ruelles du village

Organisée par la municipalité de Burlats avec l'aide des associations communales.
Costumes confectionnés par l'atelier des Aînés d'Adélaïde

Exposition itinérante
Conseil Départemental du Tarn
« De main en MAIN(S) :
transmettre un savoir-faire »

Marché des Gourmets

EXPOSITION
Mairie de Burlats
Du 1er. au 31 Août 2023

ARTISANS DU PATRIMOINE

Ouverture
En semaine 08h30 à 12h30 / 13 h30 à 17h30
Les week-ends de 14h00 à 18h00

Le Département du Tarn valorise, à travers une exposition photographique, les savoir-faire tarnais liés à la préservation et à la restauration du patrimoine.

Les photographies de Romain Serrano saisissent les gestes d'artisans du patrimoine tarnais. Etabli dans le Tarn depuis plus de vingt ans il transmet, à travers l'image, les spécificités de savoir-faire uniques. Les artisans traitent, relient, et coupent. Ils rabotent, frottent et plient. Leurs gestes associés à des outils sont explicités par leurs propos recueillis en février 2023.

L'exposition « Artisans du Patrimoine » dévoile des métiers essentiels et souvent méconnus. Elle invite le visiteur à s'interroger et à s'étonner de l'inventivité des savoir-faire liés à la préservation du patrimoine. Elle met en lumière l'étroite complicité entre un patrimoine immatériel et un patrimoine mobilier, entre le geste et l'outil.

Photographie : Pascal Waringo, maçon du patrimoine (SNRB & Les Bâtisseurs Méditerranéens à Corde-sur-Ciel), présente son compas.

Entrée Gratuite

WWW.TARN.FR
Renseignements : 05.63.35.07.83
mairie-burlats@wanadoo.fr

TARN
DE MAIN EN MAIN(S)
Production Départementale du Tarn, Conservation Départementale des Musées et Archives Départementales
TarnSaisonCultuelle

**Le marché
des Gourmets
de Burlats**

**Du 28 Juin
au 30 Août 2023**
Tous les mercredis de 18h à 22h

Chanteur au chapeau
Sur le Quai d'Adélaïde

Producteurs Tarnais
Amenez vos assiettes et couverts...

Conception et impression Multi Copy Services - Castres - 05.63.62.71.39

FESTIVAL D'AUTAN
Samedi 22 juillet 2023

12-23
JUILLET
2023
www.festivaldautan.com

**Festival
d'Autan**
édition #8
Les Echappées

11 MONTAUBAN Eglise St Jacques (81)	19 CADALAN Eglise St-Clément (81)
13 ALBI Abbaye (81)	21 ALBI Musée Toulouse Lautrec (81)
14 RODEZ Chapelle Royale (12)	23 BURLATS Mairie Burlats (81)
15 NAJAC Eglise St-Étienne-des-Croix (12)	28 GINALS Abbaye de Maulhaurant-Monargue (12)
16 BRUNIQUEL Abbaye (12)	
18 LAISANCE Eglise St-Martin (12)	

EA
MONTAUBAN
NAJAC
RODEZ
BRUNIQUEL
LAISANCE
ALBI
NARBONNE
CARRIERS
SPEYDIAM
ROTTIER
R2G
L'ÉCOLE
L'ÉCOLE

Notre commune de Burlats accueillera le samedi 22 juillet 2023 le concert de clôture « Le Barbier de Seville » du Festival d'Autan organisé par l'association Ensemble Arco Terzetto.

Le tarif d'accès à ce spectacle est de 20 € pour les plus de 16 ans (gratuit pour les moins de 16 €).

Dans un esprit permanent de promouvoir l'accès à la culture à un plus grand nombre de personnes, le conseil municipal a fait le choix de faire bénéficier les burlaquoises et burlaquois de plus de 16 ans d'un tarif préférentiel à ce spectacle dans le cadre d'un partenariat avec l'association Ensemble ArcoTerzetto.

De ce fait, la place de concert sera de 10 € par personne de plus de 16 ans domiciliée sur la commune de Burlats disponible uniquement à l'accueil de la mairie sur présentation d'une pièce d'identité et justificatif de domicile de moins de 3 mois.



PARTICIPATION CITOYENNE

A l'instar de « Voisins vigilants », qui est un concept privé, il existe une organisation gouvernementale qui s'intitule : PARTICIPATION CITOYENNE.

Comme déjà présentée en réunion publique le 16 mars et le 19 juin, la sécurité de la population relève principalement de la responsabilité de l'état et de M. le Maire.

C'est dans cette optique que le dispositif de participation citoyenne a été instauré, afin de favoriser le rapprochement entre les forces de sécurité de l'état, les élus locaux et la population.

Ce dispositif est un levier complémentaire d'actions entre la gendarmerie, la municipalité et l'ensemble des administrés de la commune dans le but de développer auprès des habitants des quartiers et hameaux une culture de la prévention de la délinquance, d'améliorer l'efficacité des interventions de la gendarmerie et l'élucidation des infractions.

Il s'agit d'une démarche participative, volontaire, complémentaire de l'action de la gendarmerie. Le Maire est naturellement le pivot de ce dispositif.

Une symbolique y est associée, avec dans un premier temps des autocollants (stickers) que vous pouvez retirer à la Mairie et apposer sur votre boîte aux lettres.

Dans un second temps des panneaux préviendront de manière dissuasive de l'existence de ce dispositif sur le territoire de la commune (voir modèle en arrière plan de cet article)



LA RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE SE MET EN PLACE À BURLATS !



Notre commune a besoin de volontaires de tous âges.

Différentes missions incombent à toutes et à tous : participation au recensement des personnes vulnérables, exercices de défense contre les feux de forêts, soutien logistique aux sapeurs pompiers, participation au plan communal de sécurité.

Une réunion publique dédiée se tiendra en septembre à la salle du foyer du bourg.

Venez-y nombreux, vous y serez conviés.

Dans l'attente, vous pouvez déjà faire acte de candidature à la Mairie.

SÉCURITÉ LIMITATION DE VITESSE



Pour améliorer votre sécurité sur la route du Haut Languedoc (menant de Castres au Village de Lafontasse), le Conseil Départemental a opté pour la réduction de la limitation de vitesse de 90 à 70 km/h.

Levez donc le pied.



ANIMATIONS

Ça s'est passé à Burlats.....

Les Journées Européennes des Métiers d'Art

A l'occasion des Journées Européennes des métiers d'art, le 2 avril dernier, l'association « **L'Art et la Matière** » a organisé une journée de démonstration et de partage de savoir-faire.

Les visiteurs ont pu participer aux ateliers animés par une dizaine d'artisans créateurs ou simplement admirer leurs réalisations.

Un beau succès, cette année encore pour une initiative appréciée du public !



Les expositions d'avril à juin

En avril, première expo de l'année au pavillon Adélaïde avec les tableaux d'Isach (Isabelle ARCHAMBAULT) et les mosaïques de Joëlle BAULT.



En mai, vernissage de l'expo Francis BARTHE ROLLAND : des portraits et dessins plus vrais que nature au crayon.



En juin, la traditionnelle expo des Peintres du Moulin, vitrine du travail des élèves d'Eliane SALVAT DE NIORT-PAGES.

EXPOSITION
*Du 03 juin au 02 juillet
au Pavillon d'Adélaïde*

Exposent leurs œuvres
Ouvert
les mercredis et samedis
de 14h00 à 19h00
et les dimanches
de 10h00 à 19h00
Entrée Gratuite

Plus d'infos sur :
www.lespeintresdumoulin81.fr

Mairie de Burlats
Tél. : 05.63.35.07.83 - mairie-burlats@wanadoo.fr

Concours de pétanque

Toutes les conditions étaient réunies pour passer une excellente journée. Profitant du beau temps, 21 équipes en doublette se sont mesurées dans une ambiance joyeuse et détendue et chacun a pris plaisir à jouer.

La finale a vu la victoire de M. le Maire et son conseiller municipal Francesco DIMILTA. De nombreux lots ont récompensé les doublettes méritantes.

Saluons l'excellente organisation du concours assurée par Corinne FRENKEL DE FRANCE et les bénévoles de son association.



Art et musique pour la fête des mères

La fête des mères a été célébrée cette année au village sous le signe de l'Art et de la Culture.

Tout au long de la journée, les visiteurs ont pu découvrir l'exposition des « Peintres du Moulin », découvrir les instruments de musique d'ici et d'ailleurs présentés par l'association Musiphiles, explorer la boutique d'artisanat d'art de l'association « l'Art et la Matière ».



Clou de la journée, une représentation musicale très appréciée proposée par la chorale Burlaquoise accompagnée de l'artiste Frédéric Agar.

Un beau succès pour cette manifestation coorganisée par la municipalité, la chorale Burlaquoise et l'association Ensemble Burlats et ses Villages.



CÉLÉBRATION DU BAPTÊME RÉPUBLICAIN

d' Arwéline NEVEU, entourée de sa maman, son parrain et sa marraine

Si tout le monde connaît le baptême religieux, il n'en est pas de même pour le baptême républicain ou baptême civil. De quoi s'agit-il ?

Héritier de la Révolution française, ce rite laïc permet de donner à un enfant un parrain et une marraine sans passer par l'église. Il constitue un usage à travers lequel les parrains et marraines font adhérer l'enfant, de manière symbolique, aux valeurs républicaines. A cette cérémonie s'attache une dimension de citoyenneté.

Le baptême civil n'a aucune valeur juridique (pas plus que le baptême religieux), l'engagement des parrains et marraines revêt seulement une valeur morale, en cas de décès ou de défaillance des parents.

Néanmoins, généralement, le baptême civil se déroule de la même manière qu'un baptême religieux avec la lecture de l'acte, le consentement du parrain et de la marraine, la signature de l'acte par les parents, parrain et marraine puis la remise du certificat.

Il ne donne pas lieu à inscription sur les registres d'état civil.



Visite guidée Village de Burlats



**ET SI VOUS
VENIEZ VISITER
Burlats**

VISITE GRATUITE
LUNDIS ET VENDREDIS
A 14H30
DU 03 JUILLET AU 31 AOUT
DÉPART DU PAVILLON D'ADELAÏDE
VENEZ DÉCOUVRIR DES SITES
D EXCEPTION :

- LE PAVILLON ADÉLAÏDE
- L'ÉGLISE SAINT -PIERRE
- LA COLLÉGIALE
- LE VILLAGE

DROIT D'EXPRESSION DU GROUPE MINORITAIRE

Les élus du groupe minoritaire confirment demeurés, dans le cadre de leurs mandats, très attentifs à ce que la gestion des affaires communales puisse se faire au plus près des propositions qu'ils ont formulées lors de la campagne municipale de 2020.

Pour l'essentiel celles-ci concernent l'ouverture de l'action municipale à tous les villages de la commune et la bonne programmation des travaux nécessaires ainsi que leur suivi qu'il s'agisse de la voirie, de la circulation, du stationnement, d'un éclairage public raisonné et de la canalisation des eaux pluviales.

Au sortir des deux derniers conseils municipaux, nous nous satisfaisons que le conseil ait ainsi pu se prononcer sur un Plan Pluriannuel d'Investissements que nous appelions de nos vœux : nous veillerons donc à sa bonne mise en œuvre de 2023 à 2026 car en effet la confiance en une programmation n'exclut pas son contrôle !

À l'inverse, nous ne pouvons toujours pas nous satisfaire, et nous l'avons exprimé lors du dernier conseil municipal du 29 juin, que la gestion de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées aient été transférées en 2020 à la SPL des eaux Castres Burlats de préférence à une gestion au sein de la communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux : un jour peut-être...

Profitez de cet été vous l'avez tous bien mérité !

Sandrine BOTTI, Nicole VINCENT, Jean-Marc REY
et Denis SOLIVERES
Conseillers municipaux

Du 1er au 28 juillet :

Exposition de Martine RIVERA

Collégiale de Burlats

Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h30

Les dimanches et jours fériés
de 10h à 16h

Du 07 au 30 juillet :

Exposition de YORGGER

Pavillon Adélaïde

Tous les jours de 14h30 à 18h30
Dimanche matin de 09h30 à 12h30

Du 1er au 31 août :

Exposition itinérante du Conseil Départemental du Tarn

« **DeMain en MAIN(S) : transmettre
un savoir-faire** »

Collégiale de Burlats

Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h30

Les week-ends et jours fériés
de 14h00 à 18h00

Du 04 au 27 août :

Exposition de Charles CAMBE

Pavillon Adélaïde

Du lundi au vendredi de 14h30 à 18h30

Le week-ends et jours fériés
de 14h à 18h30

Du 28 août au 24 septembre :

Exposition de Jérôme HERAN

Pavillon Adélaïde

Samedi et Dimanche de 11 h à 19h

Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi
de 14h à 19h

Du 29 septembre au 22 octobre :

Exposition de Nicole TEULIERE et Pierre ASSEMAT

Pavillon Adélaïde

Samedi de 14h à 18h et le Dimanche
de 10h à 18h

Samedi 22 juillet à 21h :

Festival d'Autan - soirée de clôture

Concert « Barbier de Séville »

Compagnie « La Chambre à Airs »

Parvis Pavillon d'Adélaïde

Réservations :

www.festivaldautan.com/
09.84.00.27.27

Samedi 26 et Dimanche 27 août :

Fête Médiévale

Village de Burlats

Spectacle de fauconnerie, Confé-
rence, Marché, ...

Banquet du soir sur réservation et
contre paiement : 05.63.35.07.83

Dimanche 03 septembre

de 06h00 à 18h :

Vide greniers

Salle de la Papeterie

Pétanque Club Salvageois

Renseignements : 06.33.01.26.52

Dimanche 10 septembre :

Trail « Terres d'Oc » - Association

« Sur nos sentiers »

Départ village de Burlats

3 courses et une randonnée

Renseignements : 06.29.41.31.34

Sam. 16 dim. 17 septembre :

Journées du patrimoine

Visite guidée du village de Burlats

les après-midi par Dame Adélaïde en
costume médiéval

Visite Gratuite